

BREVET PROFESSIONNEL
« Aménagements Paysagers »
(Diplôme de niveau IV du Ministère de l'Agriculture)

OBJECTIFS

- ⇒ Obtenir les compétences professionnelles en vue d'une création d'entreprise en espaces verts ou d'un emploi salarié en tant que chef d'équipe

COMPETENCES

- Au terme de la formation, l'apprenant en Aménagement Paysager sera capable de :
 - Organiser et assurer le suivi son travail
 - Encadrer une petite équipe
 - Assurer des travaux de conception, de création et d'entretien de jardins et espaces verts
 - Réaliser des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers
 - D'assurer la gestion d'espaces paysagers et d'espaces naturels
 - Utiliser les matériels et d'assurer la maintenance de premier niveau
 - Conduire des petits engins de chantier (CACES R 372)
 - Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle, le public, les partenaires, et les fournisseurs

PUBLIC

- ⇒ Salarié en démarche de reconversion professionnelle
- ⇒ Professionnel du secteur souhaitant se professionnaliser
- ⇒ Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi

PRE-REQUIS

- ⇒ Titulaire d'un diplôme de Niveau IV + 12 mois d'activité professionnelle
- OU**
- ⇒ 12 mois d'activité professionnelle en espaces verts

**ORGANISATION
PEDAGOGIQUE**

En Formation Continue Temps Plein

- **Durée :** +/- 9 mois
- **Rythme de Formation :**
 - ➔ 35h de formation par semaine réparties du Lundi au vendredi midi
 - ➔ 5 semaines de stage + 1 semaine de « Chantier Ecole »

En Formation Continue Temps Partiel

- **Durée :** +/- 18 mois
- **Rythme de Formation :**
 - ➔ Personnalisé selon le statut (contrat ou période de professionnalisation, parcours à temps partiel, ...)

- **Un Accompagnement Individualisé :**
 - Accompagnement à la recherche et au montage de dossiers de financement
 - Individualisation des parcours
 - Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent
- **Une formation professionnelle** assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche
- **Une alternance** de phases de formation théorique et pratique pour une meilleure assimilation des savoir-faire

**Validation du
diplôme**

- ⇒ Les validations sont réalisées sous forme d'épreuves écrites, orales et pratiques
- ⇒ Un rattrapage appelé « Remédiation » est prévu pour chacune des UC en cas d'échec
- ⇒ Le jury valide le diplôme à l'obtention de la totalité des UC

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

LE BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS AU CFPPA LES VASEIX-BELLAC

INTRO/BIL ➤ Présentation du parcours, des modalités d'examen et de stages, et bilan 28h

UNITES CAPITALISABLES GENERALES

UC G1 ➤ Connaissances et techniques et outils professionnels nécessaires au traitement de l'information en situation professionnelle 95h

UC G2 ➤ Connaissances professionnelles relatives enjeux sociétaux des aménagements paysagers (domaines sociaux et économiques)
➤ Enjeux environnementaux des aménagements du paysage 85h

UNITES CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES

UC P1 ➤ Elaboration d'un projet professionnel dans le secteur du paysage
TRE - droit du travail - projet d'emploi 32h

UC P2 ➤ Présentation du fonctionnement d'une entreprise de travaux Paysagers
Filière et diagnostic de l'entreprise 35h

UC P3 ➤ Communication par rapport à une situation professionnelle
Entretiens et compte-rendu au poste de travail 16h

UC P4 ➤ Connaissances techniques relatives au milieu et au végétal
Sciences appliquées et techniques paysagères 245h

UC P5 ➤ Présentation des Techniques de mise en œuvre des matériaux inertes
Maçonneries paysagères et techniques d'arrosage 35h

UC P6 ➤ Utilisation des matériels et équipements de l'entreprise du paysage
Choix, préparation et entretien des matériels et conduite d'engins de chantier 47h

UNITES CAPITALISABLES TECHNIQUES

UC T1 ➤ Conduite d'un chantier de mise en place et d'entretien des végétaux
Mise en œuvre des savoir-faire professionnels sur le terrain : réalisation de plantations, tailles, engazonnement, tonte, ... 220h

UC T2 ➤ Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères
Pose d'éléments inertes, de réseau d'irrigation, ... 180h

UNITES CAPITALISABLES D'ADAPTATION REGIONALE A L'EMPLOI EN LIMOUSIN

UCARE 1 ➤ Reconnaissance, choix et utilisation des végétaux d'ornement 130h

UCARE 2 ➤ Approche de la biodiversité et gestion des espaces paysagers et naturels 70h

TOTAL DIPLOME : 1 218h

MODULES COMPLEMENTAIRES

CACES ➤ Passage du test au CACES 1 – R372 (Petits engins de chantier) 35h

SST ➤ Sauveteur Secouriste du Travail 12h

CHANTIER ➤ Chantier Ecole UNIEMA : conception et réalisation d'un chantier 35h

TOTAL MODULES COMPLEMENTAIRES : 82h

TOTAL PARCOURS COMPLET : 1 300h

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUIL S/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30
@: cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95
@: cfppa.magnac-bellac@educagri.fr



LE METIER DE CHEF D'EQUIPE OU RESPONSABLE DE CHANTIER ESPACES VERTS

Le chef d'équipe paysagiste ou le chef de chantier organise et supervise les travaux du personnel sur un chantier de création, d'aménagement ou d'entretien d'un espace vert :

- Il interprète les plans et les documents d'exécution dans le respect des règles de sécurité.
- Il répartit les tâches et donne ses consignes pour leur accomplissement, transmet son expérience et ses connaissances techniques aux agents.
- Il contrôle les fournitures, la qualité des végétaux et transmet les besoins en approvisionnement du chantier.
- Il établit quotidiennement les rapports (fiches d'état...) et relevés (pointages, heures...) et participe à la préparation de la facturation. Il élabore les documents analytiques du chantier.

Il participe également à l'exécution des travaux, à la réalisation du chantier :

- Il contribue à la préparation des sols, la mise en oeuvre des semis ainsi que des plantations de végétaux et prend part aux opérations d'engazonnement. Il entretient les surfaces et réalise les traitements phytosanitaires si besoin. Il intervient dans la taille des arbres et arbustes.
- Il participe aux travaux de maçonnerie légère. Il règle et répare si besoin le système d'arrosage des espaces verts.

Il dispose de bonnes **connaissances en techniques d'espaces verts** (végétaux, méthodes de plantation ou d'engazonnement...). Il est capable de **lire un plan** grâce notamment à des notions en topographie, et perçoit l'harmonie des formes. Sa **capacité d'organisation** et son **sens du contact** lui permettent de **diriger une équipe de jardiniers paysagistes**. Il détient également de bonnes aptitudes à **l'expression et au dialogue** dans le cadre des relations avec les clients ou le public d'usagers.

CORRESPONDANCES ENTRE LES COMPETENCES ET LE DIPLOME

Le BP Aménagements Paysagers est composé de 12 Unités Capitalisables relatives à ces fonctions :

Type d'UC	Objectifs	Quantité
Générale (UC G)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information ➤ Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers 	2
Professionnelle (UC P)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager ➤ Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers ➤ Communiquer dans une situation professionnelle ➤ Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu ➤ Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères ➤ Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise 	6
Technique (UC T)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux ➤ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères 	2
Adaptation Régionale à l'Emploi (Ucare)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposées par le centre de formation 	2
TOTAL D'UNITES CAPITALISABLES :		12

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUIL S/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30
@: cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95
@: cfppa.magnac-bellac@educagri.fr



CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES AU DIPLOME

CERTIPHYTO « applicateur en collectivités territoriales »	➤ Dispense de formation réglementaire obligatoire pour les candidats titulaire du diplôme sous réserve de réalisation de la démarche de demande sur le site : https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel
CACES	Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme sont préparés au CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour la catégorie 1 dans la recommandation R. 372 et pourront ainsi se présenter au test

VALIDATION PAR ACQUIS ACADEMIQUES

Si vous avez validé un :		Vous êtes dispensez de validation pour :
CAPA Travaux Paysagers	CAP Agricole « Travaux Paysagers »	
BPA ou BEPA Travaux Paysagers	BEP ou BP Agricoles spécialité « Travaux Paysagers »	
Diplôme équivalent niv. IV	Titre professionnel du Ministère du travail ou CQP	Individualisation de
BAC	BAC général, techno ou professionnel	parcours :
BAC +	BTS, DUT, Master, ...	Nous consulter
AUTRE	Pour tout autre diplôme notamment étranger, nous contacter avec une copie du diplôme	

NB : Aucune équivalence ne sera prise en compte sans copie de diplôme

Après le BP Aménagements Paysagers

Une fois le BP AP validé, plusieurs options s'ouvrent aux candidats avant ou même pendant le salariat :

Certificat de Spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> ↪ CS Constructions paysagères ↪ CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés ↪ CS Taille et soins des arbres 	Plus d'infos sur : http://www.educagri.fr/les-formationen-diplomes-et-certifications/liste-des-formationen.html
Stages techniques	Complément de formation proposé sous forme de stages techniques ouverts aux professionnels et titulaires d'un diplôme dans le domaine	Contact : CFPPA Site des Vaseix 05.55.48.44.30
Licence Pro Aménagements Paysagers	Pour les candidats ayant validé un diplôme de niveau III, la poursuite sur un diplôme de niveau II est possible à compter de sept. 2017	Contact : CFPPA Site des Vaseix 05.55.48.44.30

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
 DOMAINE DES VASEIX
 87 430 VERNEUIL S/VIENNE
 TEL : 05.55.48.44.30
 @ : cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
 7 RUE DES ROCHETTES
 87 300 BELLAC
 TEL : 05.55.60.95.95
 @ : cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

